



Synthèse

Exploitation des rapports d'activité harmonisés

des établissements pour enfants
en situation de handicap en Grand Est :

Etablissements pour Enfants
et Adolescents Polyhandicapés ■ EEAP

Données 2018

...

*Etude produite à la
demande de l'ARS Grand Est
par le CREA Grand Est
et réalisée par Marjorie Hoenen,
chargée d'étude, sous la
direction de Thibault Marmont*

Rapport final - Décembre 2019

L'exploitation des rapports d'activité harmonisés, outil expérimenté depuis 2015 sous l'égide de l'ARS, dresse un état des lieux des modalités d'accompagnements pour les enfants en situation de handicap. L'objectif est d'offrir une meilleure lecture de l'offre de service sur les territoires. Afin de définir les indicateurs nécessaires à la constitution des rapports harmonisés, un comité de pilotage a rassemblé des professionnels de l'ARS, du CREAI et des représentants des établissements médico-sociaux concernés.

Les résultats présentés portent sur les données d'activité de l'année 2018. Tous les établissements ayant renseigné un rapport n'ont pas systématiquement donné réponse à l'ensemble des questions posées. Par conséquent, tous les tableaux n'indiquent pas les mêmes totaux, du fait d'une information demandée non connue ou non collectable. Pour autant, le parti est pris de laisser apparaître tel quel l'ensemble des résultats produits par les établissements, sans redressement ni avertissement particulier. En effet, les tendances qu'ils dégagent peuvent apporter des éléments de connaissance tout aussi intéressants et pertinents que les volumes et/effectifs auxquelles elles se rapportent.

Au regard du nombre de structures par département, les résultats ne seront pas présentés par département mais par territoire ante-régional et au niveau régional.

Sommaire

Taux de réponse.....	2
Activité des EEAP	2
Jours d'ouverture.....	2
Taux d'occupation.....	2
Délais d'admission en EEAP	3
Taux de rotation.....	3
Absence.....	3
Durée moyenne de séjour en EEAP	3
Motifs d'absence	3
Transports.....	4
Aires de recrutement.....	4
Plateau technique.....	4
Ancienneté du personnel.....	4
Professions médicales et paramédicales ¹	5
Profil (population accompagnée pendant l'année)	5
Taux de dérogation ou hors autorisation et dont amendement creton	5
Jeunes bénéficiant d'une mesure ASE	5
Scolarité	5
Parcours des jeunes accompagnés	6
Parcours avant l'admission.....	6
Devenir des jeunes après leur sortie	6

Taux de réponse

Champagne-Ardenne				Lorraine				Alsace		Grand Est
Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-Et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Bas-Rhin	Haut-Rhin	
	100%	/	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les questionnaires ont permis de collecter des données pour 13 des 13 établissements concernés, ce qui correspond à un taux de réponse de 100 %.

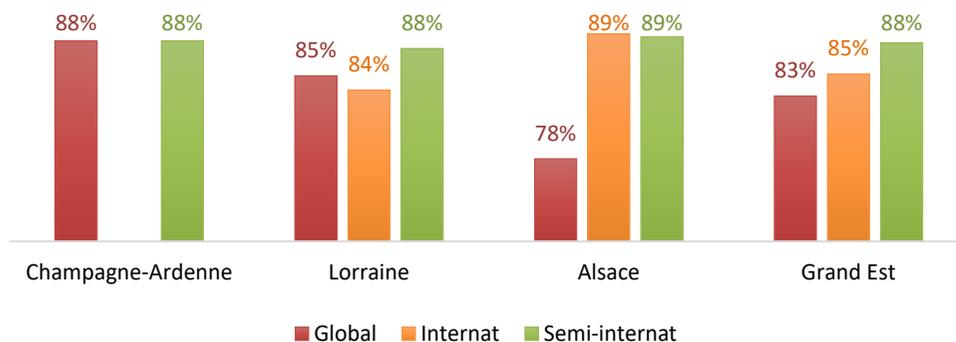
Activité des EEAP

Jours d'ouverture

	Champagne-Ardenne			Lorraine			Alsace			Grand Est		
	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat	Global	Internat	Semi-internat
Nombre médian de jours d'ouverture	193	0	193	286,5	365	204	284,5	365	207	207	365	205,5
mini (étab.)	193	0	193	198	168	180	204	365	204	193	168	180
maxi (étab.)	207	0	207	365	365	213	365	365	208	365	365	213

Dans le Grand Est, les EEAP sont ouverts, en médiane (global), 207 jours dans l'année, avec un minimum de 193 jours pour un établissement de Champagne-Ardenne, et un maximum de 365 jours en Lorraine et en Alsace. Concernant l'internat, la moitié des EEAP sont ouverts 365 jours par an ou plus.

Taux d'occupation



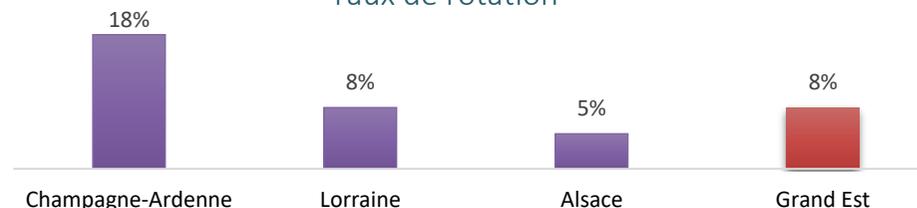
Le taux d'occupation des places financées (global), établi en rapportant le nombre de journées réalisés sur le nombre de journées théoriques, atteint 83 % pour l'ensemble des EEAP. Le taux d'occupation des places financées en internat est de 85 % au niveau régional. Le taux d'occupation des places financées en semi-internat est supérieur aux autres modalités d'accompagnement.

Délais d'admission en EEAP



Le délai moyen d'admission en EEAP est d'un peu plus d'1 an et 2 mois dans le Grand Est et varie entre environ 8 mois et 2 ans selon le territoire. Toutefois, ces résultats doivent prendre en compte le fait que certains jeunes, au moment du délai d'admission, n'étaient pas sans solution.

Taux de rotation



Le taux de rotation des places financées est le rapport entre le nombre d'admissions et le nombre de sortants dans l'année et le nombre de place financées. Selon les modalités de calcul définies par l'ANAP, ce taux s'élève à 8 % pour l'ensemble de la région, avec un écart notable entre l'Alsace (5 %) et la Champagne-Ardenne (18 %).

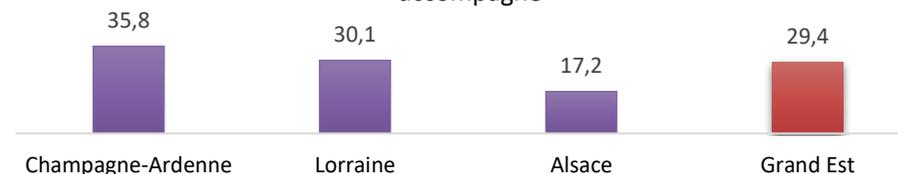
Durée moyenne de séjour en EEAP



La durée moyenne de séjour des personnes sorties définitivement au cours de l'année est de **7 ans et 7 mois et 25 jours**. Cette durée est supérieure en Alsace.

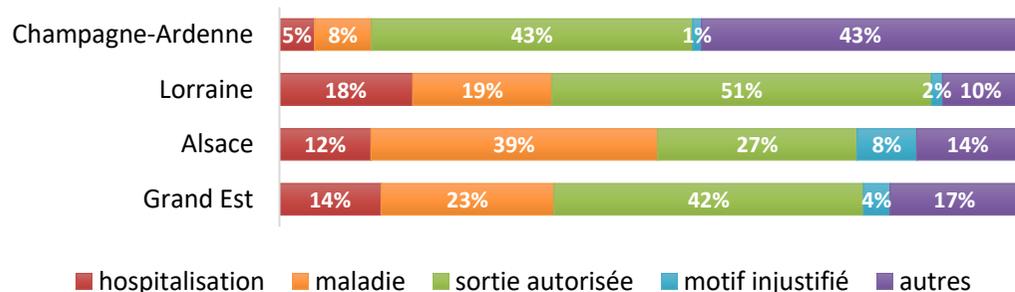
Absence

Nombre moyen annuel de journées d'absence par jeune accompagné



En moyenne dans les EEAP du Grand Est, chaque jeune accompagné a été absent 29,4 journées au cours de l'année 2018. Des différences sont visibles d'un territoire à un autre. En Alsace, chaque jeune a été en moyenne absent 17 jours contre presque 36 jours en Champagne-Ardenne.

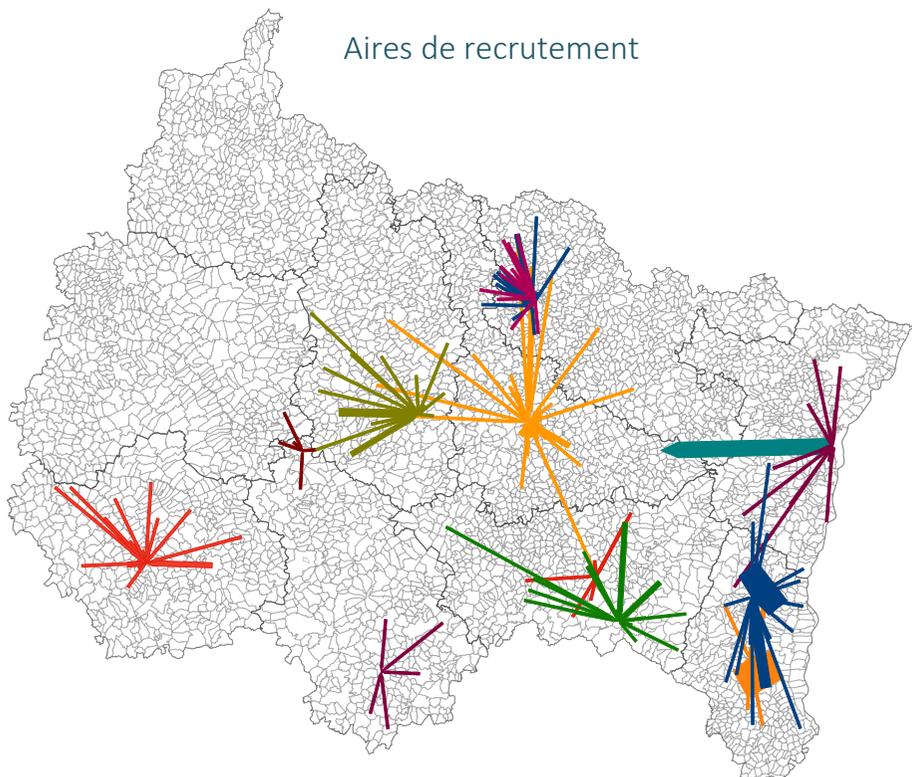
Motifs d'absence



Dans le Grand Est, 42 % des absences correspondent à une sortie autorisée. 37 % des sorties sont liées à des difficultés de santé du jeune (maladie, hospitalisation). En Alsace, ce motif représente 51 % des sorties.

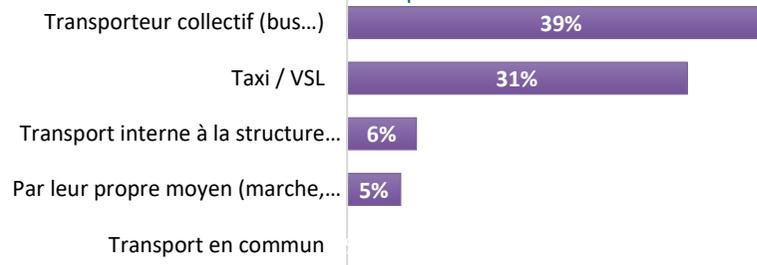
À noter que dans l'ancienne région lorraine le motif de sortie le plus fréquent est une sortie autorisée (51%), tandis qu'en Alsace ce motif représente 27 % des situations.

Aires de recrutement



L'aire d'attraction des EEAP apparaît comme étant relativement proche de la commune d'installation de la structure et à l'intérieur même du département d'accueil, sauf quelques exceptions dans des établissements situés en Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin Bas-Rhin.

Transports



Le mode de transport le plus sollicité pour effectuer les trajets domicile-EEAP dans le Grand Est est le transport collectif (bus) (39 %). Cependant, les modes de transport employés sont très hétérogènes selon les départements.

En Lorraine l'usage de taxi / VSL y est courant (44 %), tandis qu'en Alsace et en Champagne-Ardenne, ce sont les transporteurs collectifs qui sont les plus répandus. A noter qu'en Champagne-Ardenne, 27 % des jeunes accompagnés réalisent les trajets domicile-EEAP via un transport interne à la structure.

Dans l'ensemble du Grand Est, 5 % des jeunes viennent par leur propre moyen. À noter que pour ce mode de transport, l'usage y est plus fréquent dans l'ancienne région alsacienne que dans le reste du Grand Est.

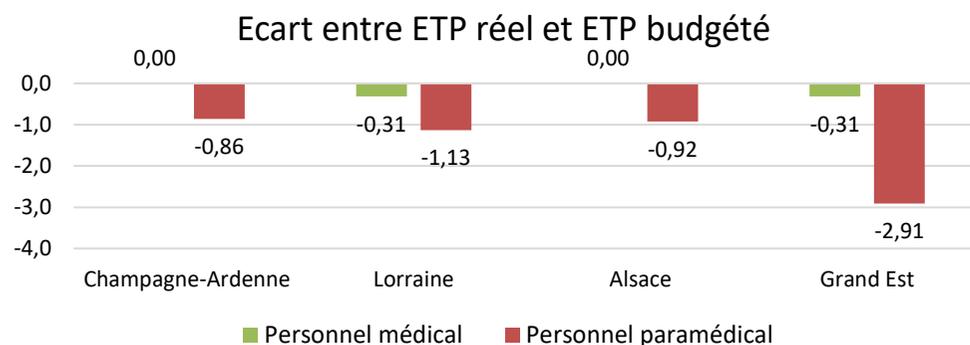
Plateau technique

Ancienneté du personnel

Dans les EEAP du Grand Est, 18 % des professionnels exercent depuis moins d'1 an et 18 % depuis 20 ans ou plus. Globalement, la distribution de l'ancienneté professionnelle est relativement équilibrée et similaire entre les territoires.



Professions médicales et paramédicales¹



Concernant les professions médicales et paramédicales, on notera, une infériorité ou un équilibre (notamment pour le personnel médical) des ETP réels par rapport aux prévisionnels dans tous les territoires.

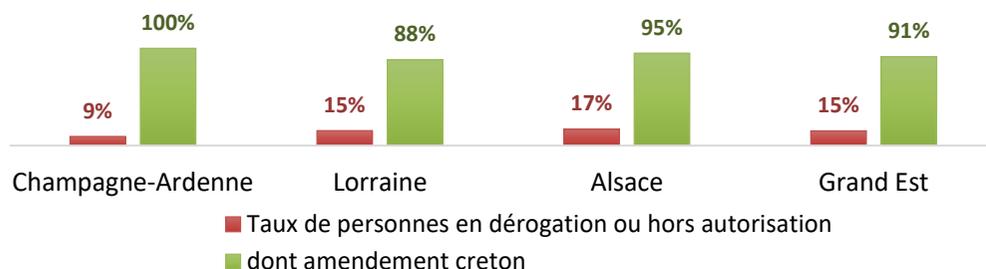
Les écarts entre ETP réels et budgétés des professions paramédicales varient entre -1,13 ETP et -0,31 ETP. Ces écarts s'expliquent, notamment, par le fait que pour les ETP kinésithérapeutes, l'écart est inférieur de, respectivement, -2,15 ETP dans le Grand Est.

Concernant le personnel médical, l'infériorité est surtout liée à la profession de pédiatre où 0,20 ETP ne sont pas pourvus en Lorraine.

¹ Les professions paramédicales prises en compte dans le calcul : ergothérapeute, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien

Profils (population accompagnée pendant l'année)

Taux de dérogation ou hors autorisation et dont amendement creton



Dans les EEAP du Grand Est, 15 % des jeunes de la file active sont accompagnés sur un mode dérogatoire ou hors autorisation. Parmi eux, selon les déclarations des EEAP, 91 % relèveraient de l'amendement creton.

Le taux de personnes en dérogation ou hors autorisation varie relativement selon le département, atteignant son plus bas niveau dans l'ancienne région champenoise (9 %) et à l'inverse, son plus haut niveau dans l'ancienne région alsacienne (17 %).

Jeunes bénéficiant d'une mesure ASE

Au 31 décembre 2018, les EEAP du Grand Est comptaient 4 mineurs (2 en Alsace, 1 en Lorraine et 1 en Champagne-Ardenne) bénéficiant d'un placement ou d'une mesure éducative, soit 2 % des enfants accompagnés.

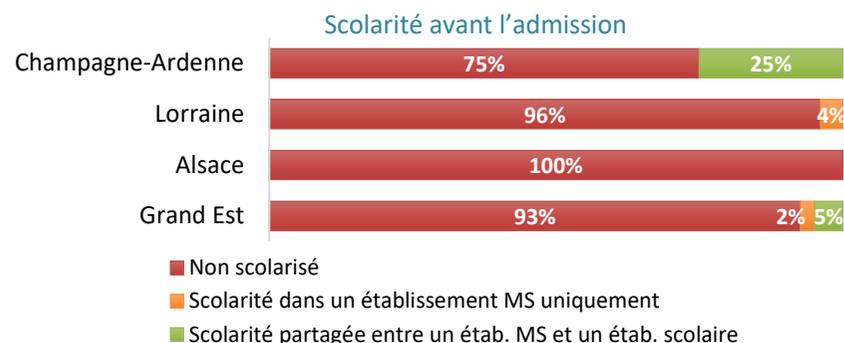
Sur l'ensemble des enfants/jeunes accompagnés par les EEAP, uniquement un jeune bénéficiait d'une mesure PJJ.

Scolarité

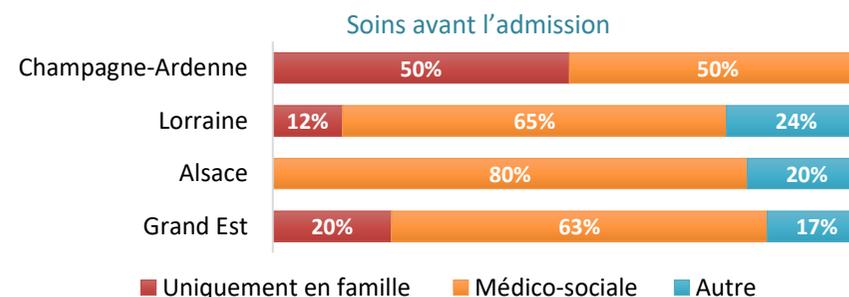
Dans le Grand Est, parmi les 3-15 ans, 23 % des jeunes sont scolarisés, avec des parts allant de 2 % en Alsace, 14 % en Champagne-Ardenne à 45 % en Lorraine. Dans presque la totalité des situations (95 % au niveau régional), ces derniers sont scolarisés au sein d'une unité d'enseignement interne à l'établissement.

Parcours des jeunes accompagnés

Parcours avant l'admission

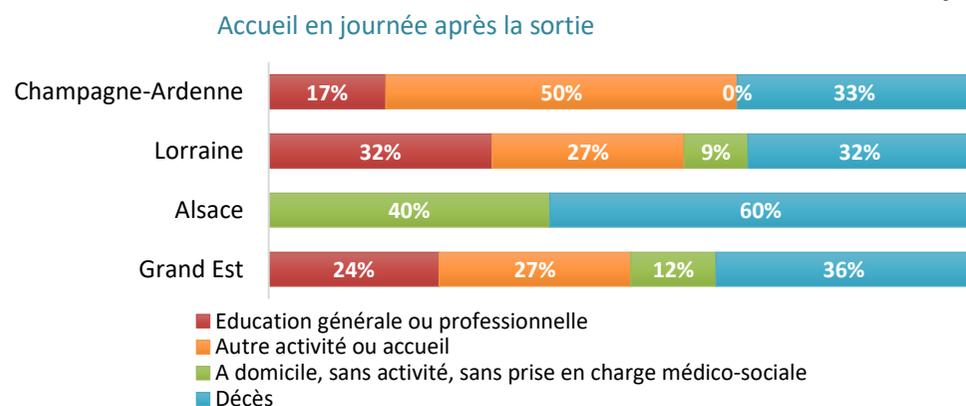


Dans le Grand Est, au cours de l'année 2018, 93 % des entrants en EEAP n'étaient pas scolarisés avant l'admission. Cela concerne la totalité des admis en Alsace et 75 % en Champagne-Ardenne.



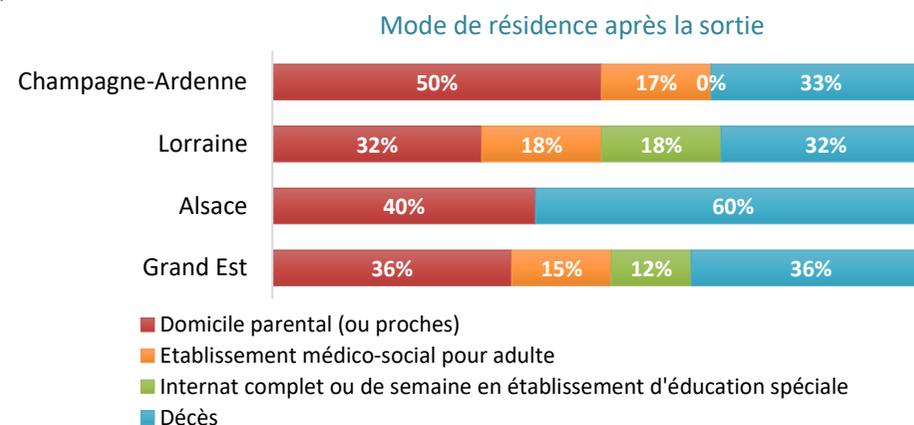
Les résultats sur la prise en charge antérieure à celle de l'EEAP accueillant indiquent que près de 6 enfants entrants sur 10 étaient pris en charge par le médico-social et 2 enfants sur 10 par la famille.

Devenir des jeunes après leur sortie



Dans le Grand Est, 36 % des jeunes sortis d'EEAP en 2018 sont décédés. Cette part s'élève à 60 % en Alsace. A noter que 40 % des jeunes sortis d'EEAP en Alsace sont retournés à domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale).

Un peu plus d'un quart des enfants se sont orientés vers d'autres activités ou accueils et près de 2 jeunes sur 10 se sont orientés vers l'éducation générale ou professionnelle (notamment un autre EEAP).



36 % des jeunes sortis dans l'année sont retournés dans leur famille (chez les parents ou chez des proches) : c'est le cas de 50 % des sorties en Champagne-Ardenne. 15 % des sortants ont rejoint un établissement médico-social pour adulte et 12 % un internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale.